

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE : Mardi, le 2 octobre 2018
HEURE : 19 h 30
LIEU : Hôtel de Ville de Dunham

ÉTAIENT PRÉSENTS : M Pierre Janecek, maire
MM. Kevin Mitchell
François Tremblay
Gaston Chamberland
Léo Simoneau
Jules Brunelle-Marineau
Guillaume Brais, conseillers
ainsi que le greffier, Monsieur Pierre Loiseau

ADMINISTRATION

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

253-18 Proposé par Monsieur le conseiller François Tremblay,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté.

Adopté.

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

254-18 Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu que les procès-verbaux des assemblées du mois de septembre 2018 soient acceptés tels que rédigés, sauf pour la résolution n° 250-18 dans laquelle une mention devrait être rajoutée à l'effet que monsieur le conseiller Kevin Mitchell avait demandé que le traitement de surface, dans certaines rues résidentielles, soit fait sur la pleine largeur de la rue (fossé à fossé).

Adopté.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes suivantes ont posé des questions au conseil :

- M. Germain Duchesneau – limite de vitesse chemin Scottsmore.
- M. Gérard Dalpé – limite de vitesse chemin Scottsmore.

Monsieur le maire fait un retour sur les questions du public de la dernière assemblée.

COMPTES PAYABLES

255-18 Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu que la liste des comptes payables au 2 octobre 2018, représentant des déboursés de 562 280,30 \$, soit acceptée et qu'il soit procédé au paiement desdits comptes, par les chèques # 34641 à # 34752 inclusivement.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de ces dépenses pour un montant total de 404 245,43 \$, le solde des dépenses de 158 034,87 \$ ayant fait l'objet d'un certificat antérieur.

REMBOURSEMENT DE DEPENSES – CONGRES FQM 2018

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

256-18

et unanimement résolu que les remboursements de dépenses suivantes soient autorisés aux personnes ci-après nommées, suite à leur participation au congrès de la FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES qui a eu lieu à Montréal les 20, 21 et, 22 septembre 2018 :

➤ M. Pierre Janecek, maire (avec hébergement)	710,00 \$
kilométrage	77,28 \$
stationnement	56,00 \$
➤ M. Kevin Mitchell, conseiller (avec hébergement).....	710,00 \$
kilométrage	80,35 \$
stationnement	56,00 \$
➤ M. François Tremblay, conseiller (avec hébergement)	710,00 \$
kilométrage	84,84 \$
stationnement	56,00 \$
➤ M. Gaston Chamberland, conseiller (avec hébergement).....	710,00 \$
kilométrage	77,28 \$
stationnement	56,00 \$
➤ M. Léo Simoneau, conseiller (sans hébergement).....	327,72 \$
kilométrage	82,32 \$
stationnement	44,50 \$
➤ M. Jules Brunelle-Marineau, conseiller (sans hébergement).....	327,72 \$
kilométrage	69,64 \$
➤ M. Guillaume Brais, conseiller (avec hébergement).....	710,00 \$

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 11000 310, par transfert budgétaire à effectuer par résolution lors de la prochaine assemblée

SUIVI DES DOSSIERS

Le directeur général donne un compte-rendu sur l'état des dossiers en cours.

ORGANISMES PARAMUNICIPAUX

Les membres du conseil responsables donnent les principaux dossiers en cours à la MRC au CLD et à la REGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLES DE BROME-MISSISQUOI.

ADMINISTRATION — FINANCES

PROGRAMME TECQ 2014-2018 (AJOUT À LA PROGRAMMATION 2018)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

257-18 Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE ;

Que la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

Que, comme notre programmation de travaux comporte, en partie, des travaux réalisés, la municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2018.

Adopté.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 374-18 AFIN DE FINANCER LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2014-2018

258-18 Monsieur le conseiller Gaston Chamberland donne avis de motion à l'effet qu'il présentera ou fera en sorte que soit présenté un règlement d'emprunt afin de financer la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

Ce règlement pourra être adopté à une séance ultérieure sans qu'il ne soit nécessaire d'en faire lecture complète, si une copie du projet est remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est procédé au dépôt du projet de règlement d'emprunt n° 374-18 afin de financer la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

MANDAT FQM – CONVENTION COLLECTIVE

259-18 Proposé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau,
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu qu'un mandat d'accompagnement soit accordé à la FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) dans le cadre de la négociation de la première convention collective des employés du service de voirie et travaux publics.

À cet effet, une banque de 50 heures est établie, à des tarifs horaires variant de 120 \$ à 130 \$ pour les services d'une conseillère en ressources humaines et de 130 \$ à 150 \$ pour les services d'avocates en droit du travail (plus les frais de déplacement et de repas).

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 32000 419

OPPOSITION FERMETURE GUICHET AUTOMATIQUE CAISSE DESJARDINS

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

260-18

et unanimement résolu que le conseil municipal de cette ville informe la Caisse Desjardins de Brome-Missisquoi qu'il s'oppose à la fermeture prochaine annoncée du guichet automatique à l'emplacement de l'ancienne Caisse Desjardins de Dunham, au 3737 Principale, et demande à ce que celui-ci soit conservé.

Adopté.

VOIRIE — TRAVAUX PUBLICS

EMPLOI KEVIN RUMSBY

261-18

Proposé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que l'emploi temporaire de Monsieur Kevin Rumsby soit prolongé pour la saison d'hiver 2018-2019, conditionnellement à l'obtention de la classe 3 sur son permis de conduire et que son salaire horaire soit porté à 21,959 \$ dès qu'il obtiendra cette classe de permis.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 32000 141 ainsi qu'aux postes de contributions de l'employeur s'y rapportant.

SOUSSIONS CONTRAT DE DÉNEIGEMENT

Suite à notre appel d'offres public pour le déneigement avec option d'épandage d'abrasifs du secteur est de la municipalité, les deux (2) soumissions suivantes ont été reçues et ouvertes publiquement le 19 septembre 2018 à 10 h 00, soit :

▸ DONALD CAREY	
déneigement 2018-2019.....	49 390,95 \$
déneigement 2019-2020.....	49 390,95 \$
déneigement 2020-2021.....	49 390,95 \$
option épandage d'abrasifs 2018-2019.....	44 900,96 \$
option épandage d'abrasifs 2019-2020.....	44 900,96 \$
option épandage d'abrasifs 2020-2021.....	44 900,96 \$
▸ EXCAVATION DOMINIC CAREY INC.	
déneigement 2018-2019.....	70 672,97 \$
déneigement 2019-2020.....	70 672,97 \$
déneigement 2020-2021.....	71 891,74 \$
option épandage d'abrasifs 2018-2019.....	14 662,27 \$
option épandage d'abrasifs 2019-2020.....	14 662,27 \$
option épandage d'abrasifs 2020-2021.....	15 840,62 \$

Après étude, il est :

262-18

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,
appuyé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau

et unanimement résolu qu'aucune des soumissions ne soit retenue et que la municipalité se prévale de son année d'option, avec 9347-2686 Québec inc. (Denis Cusson), pour le déneigement seulement à 48 634,98 \$ taxes incluses pour 43,39 kilomètres.

Adopté.

ENTENTE NEIGES USEES VILLE DE BEDFORD

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bedford dispose d'un site autorisé de dépôt de neiges usées, en vertu d'un certificat d'autorisation émis le 16 septembre 2003 par le MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Dunham aimerait utiliser ce site de dépôt de neiges usées pour l'hiver 2018-2019 et que la Ville de Bedford y consent, moyennant des frais raisonnables;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de voyages de neiges usées devrait se situer à approximativement cent (100) voyages seulement et que le site de dépôt de neiges usées de Bedford a la capacité de les recevoir;

En conséquence, il est :

263-18

Proposé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau,
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que la Ville de Dunham accepte les conditions suivantes de la Ville de Bedford pour l'utilisation de son site de dépôt de neiges usées :

- Que le nombre de voyages soit d'approximativement cent (100);
- Que le prix soit de 50 \$ par voyage;
- Que le prix minimum soit de 3 000 \$ pour la saison 2018-2019.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 33000 499.

LIMITE DE VITESSE CHEMIN SCOTTSMORE

264-18

Proposé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau
appuyé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau

et unanimement résolu que la limite de vitesse du chemin Scottsmore à Dunham soit établie à 60 km/heure et qu'une nouvelle signalisation soit installée en conséquence ainsi qu'un aménagement des accotements.

Adopté.

URBANISME

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-18-10 – LOTISSEMENT 1728 SCOTTSMORE – ROBERT PRÉVOST

265-18

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que, suite à un avis favorable du COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, soit autorisée la demande de dérogation mineure DM 18-10 de Monsieur Robert Prévost afin de permettre une opération cadastrale qui aura pour effet de créer un lot de 4 321,3 mètres carrés, en dérogation avec l'article 17 du règlement de lotissement n° 244-03, qui indique que la superficie minimale des lots dans la zone ID-11 est de 5 000 mètres carrés.

De plus, la dérogation vise à régulariser l'implantation du garage attaché au lot visé par la demande d'opération cadastrale, qui serait alors localisé à 5,28 mètres de la ligne latérale de la propriété, en dérogation à l'article 27 du règlement de zonage 243-03 qui indique que la marge latérale doit être de 7 mètres.

Adopté.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-18-11 – LOTISSEMENT 4516 SELBY – MARJORIE LAFLAMME

266-18

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que, suite à un avis favorable du COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, soit autorisée la demande de dérogation mineure DM 18-11 de Madame Marjorie Laflamme, afin de permettre une opération cadastrale qui aura comme effet de rendre un lot adjacent davantage dérogoire quant à sa superficie, en dérogation à l'article 38 du règlement de lotissement n° 244-03. L'opération cadastrale vise à réduire de 145,9 mètres carrés la superficie du lot 3 980 773 au profit du lot 3 981 041. Le lot 3 980 773 aura une superficie de 1 117 mètres carrés.

Adopté

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-18-12 ET PIIA – GARAGE 3647 PRINCIPALE –YORICK ÉLIE ROBERT

267-18

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que, suite à un avis favorable du COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, soit autorisée la demande de dérogation mineure DM 18-12 de Monsieur Yorick Élie Robert afin de permettre un abri d'auto totalisant une superficie de 66 mètres carrés, en dérogation à l'article 70 du règlement de zonage n° 243-03 qui indique que la superficie maximale pour les abris d'auto est de 50 mètres carrés. La dérogation vise également l'installation d'une porte de garage de 2,72 mètres de hauteur, en dérogation avec l'article 69 du règlement de zonage n° 243-03 qui indique que la hauteur maximale des portes de garage en zone CR-2 est de 2,5 mètres.

Adopté.

DEMANDE AU PIIA 18-11 REMISE 3778-80 PRINCIPALE - KARO PAPAIZIAN

268-18

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que, suite à une recommandation favorable du COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU), les travaux suivants, assujettis au PIIA, soient autorisés sur la propriété du 3778-3780 Principale :

- Implantation d'une remise de 8 pieds x 10 pieds dans la partie arrière de la propriété, non visible de la rue Principale.

Adopté.

DEMANDE AU PIIA 18-12 ENSEIGNE 3740 PRINCIPALE – CAFÉ BOUTIQUE HAVRE DISTORSIONNÉ

269-18

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que, suite à une recommandation favorable du COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU), les travaux suivants, assujettis au PIIA, soient autorisés sur la propriété du 3740, rue Principale :

- Implantation d'une enseigne de 56 pouces $\frac{3}{4}$ de largeur par 82 pouces de hauteur, selon le croquis fourni avec la demande.

Adopté.

270-18

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 373-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 243-03 AFIN D'AJOUTER UNE SECTION PORTANT SUR LES PROJETS INTÉGRÉS ET MODIFICATION DE LA ZONE AC-7

Monsieur le conseiller Gaston Chamberland donne avis de motion à l'effet qu'il présentera ou fera en sorte que soit présenté un règlement modifiant le règlement de zonage n° 243-03 afin d'ajouter une section portant sur les projets intégrés et modification de la zone AC-7

Ce règlement pourra être adopté à une séance ultérieure sans qu'il ne soit nécessaire d'en faire lecture complète, si une copie du projet est remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est procédé au dépôt du projet de règlement n° 373-18 modifiant le règlement de zonage n° 243-03 afin d'ajouter une section portant sur les projets intégrés et modification de la zone AC-7

ENVIRONNEMENT/HYGIÈNE DU MILIEU

COLLECTE FEUILLES MORTES

271-18

Proposé par Monsieur le conseiller François Tremblay,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et résolu qu'une collecte spéciale de feuilles mortes soit offerte dans les secteurs urbanisés de Dunham (lac Selby, Village et développements domiciliaires) au début novembre, et que ces feuilles soient apportées à la plateforme de compostage de la RIGMRBM.

Adopté.

*Monsieur le conseiller Léo Simoneau enregistre son vote **contre** la proposition.*

SPORTS ET LOISIRS

PATINOIRE EXTERIEURE

272-18

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau

et unanimement résolu que des travaux soient autorisés pour que la surface de la patinoire extérieure soit réduite à environ 80 pieds x 100 pieds, pour un montant d'environ 5 000 \$.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 70130 521.

CULTURE/PROMOTION TOURISTIQUE

Aucun point apporté, aucun nouveau dossier discuté.

SÉCURITÉ PUBLIQUE/COMMUNICATIONS

NOMINATION LIEUTENANT

273-18

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu que monsieur Michel Viens soit nommé lieutenant de la brigade d'incendie en remplacement de Monsieur Yves Ostiguy qui a demandé de retourner simple pompier pour des raisons personnelles, le tout en date du 21 septembre 2018.

Adopté.

SUBVENTIONS/APPUI/PARTICIPATIONS

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE MARCHÉ DE NOËL DES PAS PRESSES (LA FACTRIE)

274-18

Proposé par Monsieur le conseiller François Tremblay,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et résolu qu'une aide financière de 2 000 \$ soit accordée à La Factrie pour l'organisation du Marché de Noël des pas pressés sous réserve que les marchands ou organismes de Dunham soient invités et puissent y participer s'ils le désirent.

Adopté.

*Monsieur le conseiller Léo Simoneau enregistre son vote **contre** la proposition.*

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 70120 990.

VARIA

Aucun point apporté, aucun nouveau dossier discuté.

QUESTIONS DU PUBLIC

Les personnes suivantes ont posé des questions au conseil :

- › M. Lucien Laliberté – réfection chemin Vail.
- › Mme Thérèse Rouillier – réfection chemin Vail.
- › M. Terry Bockus – réfection chemin Vail.
- › Mme Sonia Boulet – réfection chemin Vail.
– largeur du pavage.
– marché de Noël.
- › M. Gérard Dalpé – travaux traitement surface ;
– chemin Dymond ;
– réglementation suite à la légalisation du cannabis.
– informations fibre optique.
- › M. Germain Duchesneau – entretien chemin Favreau.
- › M. Laurent Chatelle – garantie travaux.
- › M. Gilles Gagné – entretien des propriétés chemin Noiseux.
- › M. Karo Papazian – marché de Noël.
- › M. Simon Gagné – réglementation suite à la légalisation du cannabis.
- › M. Jean Binette – ramassage et déchiquetage de branches.
- › M. Éric Dalpé – taxes de secteur ramassage et déchiquetage de branches.
- › M. Louis Giard – PIIA secteur lac Selby

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

275-18

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau

et unanimement résolu que l'assemblée soit close.

Adopté.

Pierre Janecek, maire

Pierre Loiseau, greffier

Nicole Gingras, trésorier